

Désaffectation du logement de fonction d'instituteur

Le rapporteur,

☞ indique au conseil municipal que, par courrier en date du 27 mars 2012, M. le Maire a sollicité l'avis du Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, sur la désaffectation du dernier logement de fonction d'instituteur, situé chemin de la Métairie à Pacé.

☞ indique au conseil municipal que, par courrier en date 14 juin 2012, M. le Préfet, après avoir consulté le Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, a émis un avis favorable à la désaffectation envisagée.

☞ propose au conseil municipal de procéder à la désaffectation du logement sis chemin de la Métairie.

Ce bâtiment sera destiné à accueillir le service « vie scolaire et jeunesse ».

***Considérant** l'avis favorable émis favorable par la commission des « affaires scolaires et de la jeunesse » lors de sa réunion du 6 juin 2013 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de désaffecter le logement sis chemin de la Métairie à Pacé, à compter du 1^{er} juillet 2013.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité